



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

## Fonds d'avances des subsides

# **Fadila Laanan et André Antoine avancent plus de 48 millions d'euros à 196 opérateurs culturels**

Dès le 8 janvier prochain, 196 opérateurs culturels des secteurs des Centres culturels, des Arts de la Scène, des Arts plastiques, des Lettres et du Livre de la Communauté française se verront avancer, à l'initiative de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, et d'André Antoine, ministre du Budget, des Finances, du Sport et de la Promotion sociale, un montant global de 48.376.240,09 euros. Cette somme correspond à la première tranche de leurs subsides pour 2010, soit environ 85% du total de la subvention prévue dans le cadre de leurs conventions ou contrats-programmes.

Le fait que ces paiements interviennent si tôt dans l'année résulte de la création du Fonds d'avances des subsides en 2006 par Fadila Laanan et par Michel Daerden, à l'époque ministre du Budget de la Communauté française. La création de ce Fonds a permis d'augmenter de manière indirecte les subsides des opérateurs culturels subventionnés, en réduisant leurs charges bancaires. Car ils ne sont plus obligés d'emprunter auprès des banques le montant des subsides qu'ils attendent dans le courant de l'année. L'intégralité des crédits mis à la disposition des opérateurs culturels par la Communauté française sert donc au soutien de leur action culturelle, plutôt qu'à payer des intérêts bancaires.

Ce dispositif a été testé d'abord au bénéfice des opérateurs des secteurs des Arts de la Scène en 2007. Il a ensuite été étendu progressivement aux secteurs des Arts plastiques, des Lettres et du Livre en 2008, puis aux Centres culturels en 2009.

- Pour l'année budgétaire 2007, le Fonds avait avancé 20.725.511,51 euros à 51 opérateurs.
- Pour l'année budgétaire 2008, le Fonds avait avancé 29.839.470,58 euros à 107 opérateurs.
- Pour l'année budgétaire 2009, le Fonds avait avancé 41.602.646,31 euros à 165 opérateurs.
- Pour l'année budgétaire 2010, le Fonds va avancer 48.376.240,09 euros à 196 opérateurs.

## **1/ Une montée en puissance progressive**

C'est le 15 septembre 2006, à l'initiative de Fadila Laanan et Michel Daerden, que le Gouvernement de la Communauté française avait décidé de créer ce Fonds d'avances, à l'époque à titre expérimental.

Objectif : apporter un ballon d'oxygène aux opérateurs culturels des Arts de la scène en leur avançant, dès le début d'année, les subsides qui ne leur arrivaient jusque là, au mieux, qu'en avril ou mai, en raison des procédures administratives de contrôle budgétaire. Ceci pour leur éviter d'emprunter des fonds auprès des banques et de devoir payer des intérêts en attendant leurs subsides. À l'époque, l'estimation des montants ainsi empruntés, en Arts de la scène, s'élevait à quelque 32 millions d'euros par an. L'arrêté constituant le Fonds d'avances avait été adopté en dernière lecture le 12 janvier 2007 et ce mécanisme était immédiatement entré en application.

Le 12 octobre 2007, compte tenu de la satisfaction exprimée par de très nombreux opérateurs culturels et après l'évaluation du dispositif, les ministres Laanan et Daerden avaient décidé de prolonger son application. Et de l'étendre aux secteurs des Lettres et du Livre, ainsi que des Arts plastiques.

Le 24 octobre 2008, les deux ministres avaient franchi un pas de plus, avec l'extension du champ d'application de ce Fonds d'avances au secteur des Centres culturels à partir de l'exercice 2009.

## **2/ Bonne gouvernance et Fonds Écureuil**

Fadila Laanan se réjouit de l'excellente collaboration dans ce dossier avec, désormais, son nouveau collègue en charge du Budget de la Communauté française depuis l'été 2009, André Antoine, de manière à poursuivre cette mesure issue des États Généraux de la Culture qu'elle a initiés en 2004.

Il faut savoir que la note « Priorités culture », adoptée par le Gouvernement en conclusion de ces États Généraux de la Culture, proposait des solutions pour améliorer les modalités de liquidation des subsides versés aux opérateurs culturels et pour réduire les frais financiers des opérateurs. L'idée était d'ainsi les refinancer de façon indirecte, en veillant à ce que l'intégralité des financements de la Communauté française servent réellement au soutien de l'action culturelle, plutôt qu'à payer des intérêts bancaires. Fadila Laanan avait aussitôt pris des mesures pour accélérer le paiement des subsides aux opérateurs culturels bénéficiant de conventions ou de contrats-programmes.

Et depuis 2007, le Fonds d'avances permet à des opérateurs culturels liés à la Communauté française par contrat-programme ou convention d'obtenir, début janvier, un préfinancement sans intérêts de la première tranche de subvention. Ils reçoivent en effet en janvier le montant de la première tranche (soit 85%) de leurs subsides du Fonds Ecureuil, un fonds de réserve financière de la Communauté française. Puis, à la date « normale », la Communauté française réalimente ce dernier en lui versant directement les subsides prévus, sans passer par les opérateurs.

### **3/ Satisfaction et émulation**

Depuis 2007, de nombreux opérateurs ont exprimé leur grande satisfaction à la suite de l'entrée en vigueur de ce dispositif, qui répond manifestement bien aux attentes exprimées lors des États Généraux de la Culture.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires pour 2010, alors que le champ des bénéficiaires potentiels est resté identique, témoigne d'ailleurs à elle seule du souci des opérateurs d'avoir une comptabilité en équilibre, condition fixée pour pouvoir émarquer au dispositif.

Cela signifie donc bien que ces avances soulagent réellement le budget des opérateurs et que la mesure atteint parfaitement l'objectif poursuivi.

#### **Contacts:**

##### **Pascal Sac**

Porte-parole de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française  
Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)

##### **Séverine Cirlande**

Porte-parole d'André Antoine, ministre du Budget, des Finances, du Sport et de la Promotion sociale de la Communauté française

Rue d'Harscamp, 22 - 5000 Namur

Tél. : +32/(0)81/253.902

Gsm : +32/(0)477/370.628

Courriel : [severine.cirlande@gov.cfwb.be](mailto:severine.cirlande@gov.cfwb.be)

Internet : <http://antoine.wallonie.be>